



# ÉDUCATION FORMATION RECHERCHE PUBLIQUES

# Lire son bulletin de paye



**Nous allons vous aider à déchiffrer ce document qui parfois peut être illisible**

# Les AESH sont maintenant, pour ainsi dire, toutes et tous payé.es sur le Titre 2

- **AESH Titre 2** : les bulletins types « fonction publique » sont à télécharger sur le site de [l'ENSAP](#). Ils sont disponibles quelques jours après le versement du salaire.
- **AESH Hors Titre 2** : Il y a peut être encore quelques agents qui sont payés sur le hors titre 2 mais ils sont à la marge.

# Tout bulletin se compose de 3 parties

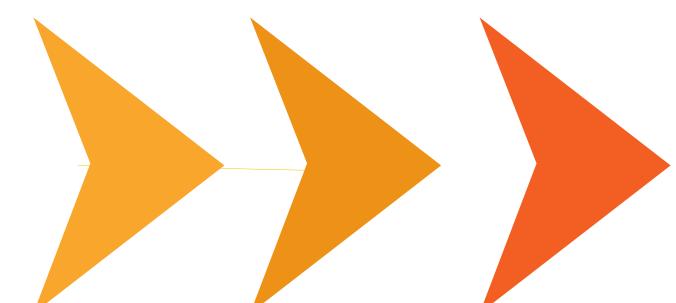
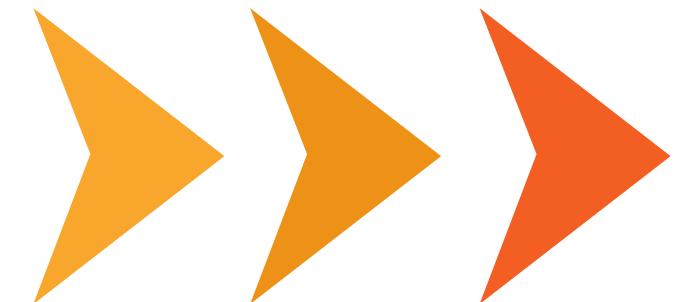
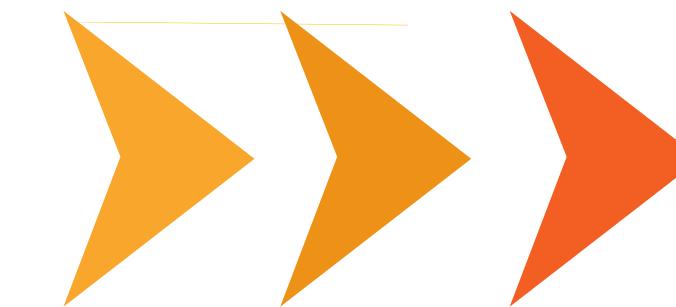
**l'en-tête  
qui comporte des  
informations générales**



**le corps  
qui comporte les  
différents éléments  
de la rémunération**



**le pied de page  
qui comporte les  
différents totaux et  
informations fiscales**



BULLETIN DE PAIE		N° CHORE	A 48606
MOIS DE FEVRIER 2025		TEMPS DE TRAVAIL	94.03 H
031	N51 045	LIBELLE	17450430800019
999		SIRET	17450431600012
POSITION	GRADE	CHIENS ACHARGÉS	TAUX HORAIRES DU NBI
234 046   84   20	AESH	02   03   0380	62,00/100
DE CA		A PAYER	POUR INFORMATION
025			3,66
BRUT			1159,80
DAL TRAITEMENT			48,18
NSATRICE CSG			15,06
NSATRICE CSG			-0,50
025	CAR		
ION A LA PSC			15,00
REP + EXERCICE			84,29
REP + EXERCICE			84,29
REP + EXERCICE			-2,81
025	CAR		
REP + EXERCICE			-2,81
025	CAR		
DE FONCTIONS			79,00
DE FONCTIONS			-2,63
025	CAR		
EILLESSE PLAFON			98,20
DEDUCTIBLE			33,91
DUCTIBLE			96,09
			7,07
EILLESSE DEPLAF			5,69
ON. ALLOC. FAMIL			49,10
MAJORIZATION			25,62
CCIDENT TRAVAIL			12,52
AL DEPLAFONNEE			7,12
EILLESSE PLAF			121,68
EILLESSE DEPLAF			28,75
ARITE AUTONOMIE			4,27
LADIE DEPLAFON			99,62
L. MAJORATION			85,40
CIAL			1,20
CANTEC TR.A			38,50
CANTEC TR.A			57,75
T MOBILITE			28,46
NCE REM. PR.			38,66
R AVANT IMPOT SUR LE REVENU			1158,75
IET SOCIAL			1143,75
LE REVENU PRELEVE A LA SOURCE			32,39
ONNALISE 2,70%)			
IE	VILLE DE CANTON	VERSOS	
URITE SOCIALE	1959,70	TOTAUX DU MOIS	1476,87
046 84		COUT TOTAL EMPLOYEUR	350,51
BASE SS DU MOIS	1 423,21	NET A PAYER	1 126,36
MONTANT INPOSABLE DU MOIS	1 199,73	TOTAL CHARGES PATRONALES	
ASSIGNATAIRE			
EMENT LE			
ER 2025			
COMpte N°			
104 2658 7842 777			
MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLIQUES			
DANS VOTRE INTÉRÊT, CONSERVEZ CE DOCUMENT SANS LIMITATION DE DUREE			



ÉDUCATION FORMATION  
RECHERCHE PUBLIQUES

# 1 - L'entête du bulletin de paye

Centre de paye

Employeur

Temps de travail annualisé en  
heure

DDFIP B INDRE ET LOIRE		BULLETIN DE PAYE MOIS DE FEVRIER 2025				N° CHADE   A 48606	TEMPS DE TRAVAIL	94,03 H
GESTION POSTE	11 0031	N51 045	AESH EN CDD LOIRET				17450430800019	
	045 9999		D.S.D. DU LOIRET				17450431600012	
IDENTIFICATION								
MIN	206	2 73 09 43 231 026	CLF	84	20	AESH	TEMPS HORAIRE DU TRAVAIL	TEMPS PARTIEL
						02 03 0380		62,00/100
			ELEMENTS			A PAYER	PRODUCTIONS	POUR INFORMATION

N° d'établissement

Statut

Echelon de la  
nouvelle grille  
indiciaire

Indice de rémunération

Code du ministère à  
recopier sur les  
demandes d'actions  
sociales



ÉDUCATION FORMATION  
RECHERCHE PUBLIQUES

## 2 - Le corps du bulletin de paye

101000	TRAITEMENT BRUT	€ 1159,80
104000	SUPP FAMILIAL TRAITEMENT	€ 48,18
202206	IND. COMPENSATRICE CSG	€ 15,06
202206	IND. COMPENSATRICE CSG DU 14/01/2025 CAR	€ -0,50
202354	PARTICIPATION A LA PSC	€ 15,00
202440	IND. SUJ. REP + EXERCICE	€ 84,29
202440	IND. SUJ. REP + EXERCICE	€ 84,29
202440	IND. SUJ. REP + EXERCICE DU 14/01/2025 CAR	€ -2,81
202440	IND. SUJ. REP + EXERCICE DU 14/01/2025 CAR	€ -2,81
202477	INDEMNITE DE FONCTIONS	€ 79,00
202477	INDEMNITE DE FONCTIONS DU 14/01/2025 CAR	€ -2,63
401112	COT SAL VIEILLESSE PLAFON	€ 98,20
401210	C.S.G. NON DEDUCTIBLE	€ 33,91
401310	C.S.G. DEDUCTIBLE	€ 96,09
401510	C.R.D.S.	€ 7,07
402112	COT SAL VIEILLESSE DEPLAF	€ 5,69
403312	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL	€ 49,10
403398	COT PAT AF MAJORATION	€ 25,62
403412	COT PATR ACCIDENT TRAVAIL	€ 12,52
403512	COT PAT FNAL DEPLAFONNEE	€ 7,12
403612	COT PAT VIEILLESSE PLAF	€ 121,68
403712	COT PAT VIEILLESSE DEPLAF	€ 28,75
403812	CONT SOLIDARITE AUTONOMIE	€ 4,27
404012	COT PAT MALADIE DEPLAFON	€ 99,62
404098	COT PAT MAL MAJORATION	€ 85,40
404598	FORFAIT SOCIAL	€ 1,20
501010	COT SAL IRCANTEC TR.A	€ 38,50
501110	COT PAT IRCANTEC TR.A	€ 57,75
554500	COT PAT VST MOBILITE	€ 28,46
604958	PREC. CARENCE REM. PR.	€ 38,66
011100	NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU	€ 1158,75
011300	MONTANT NET SOCIAL	€ 1143,75
558000	IMPOT SUR LE REVENU PRELEVE A LA SOURCE (TAUX PERSONNALISE 2,70%)	€ 32,39

Prélèvement impôt à la source

Ce que  
l'AESH paye  
comme  
cotisations

Ce que  
l'état cotise  
pour l'AESH

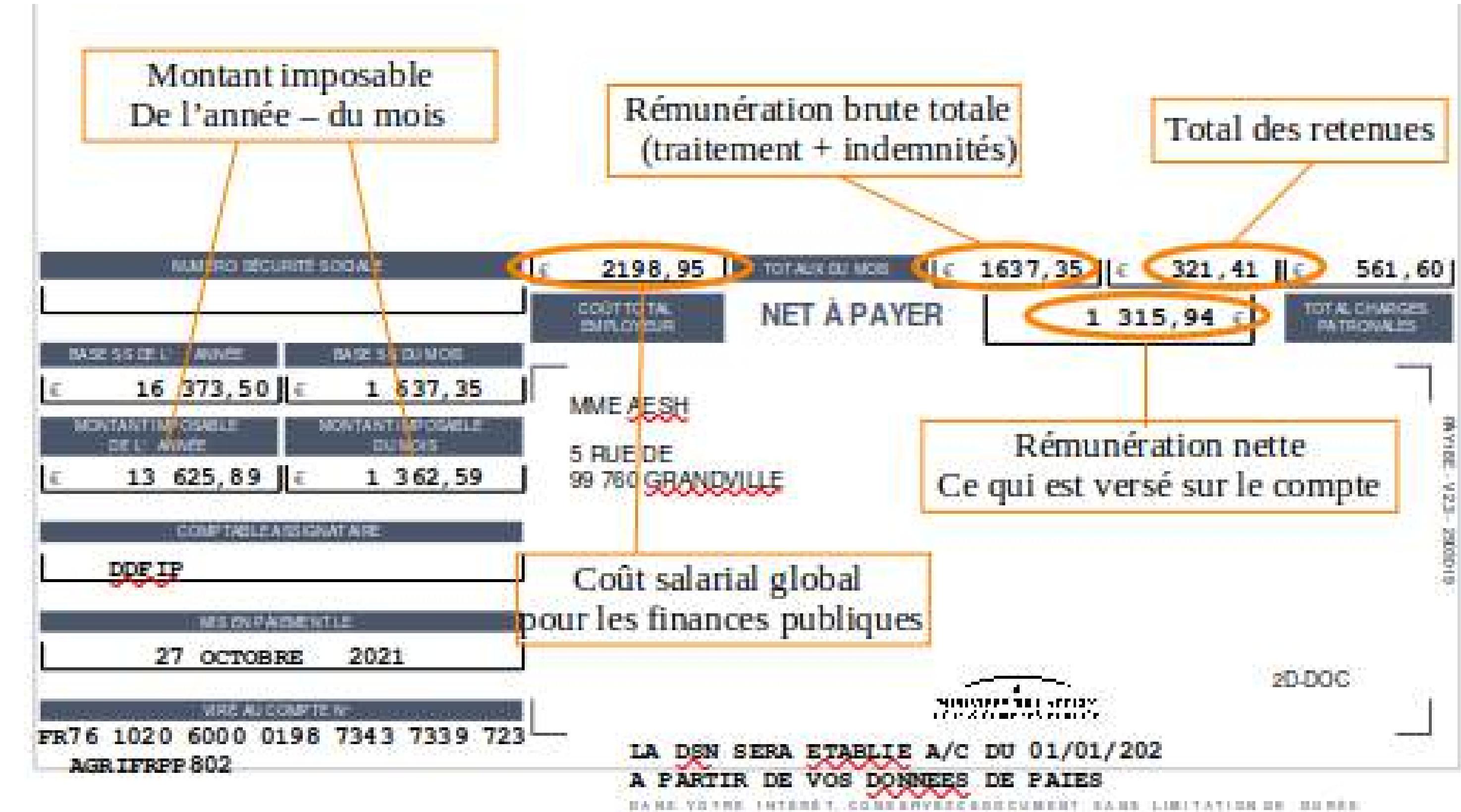
Ce que  
l'état verse  
à l'AESH

Montant  
qui sert au  
calcul des  
prestations  
sociales



# Cfdt: 3 - Le pied de page du bulletin de paye

ÉDUCATION FORMATION  
RECHERCHE PUBLIQUES





ÉDUCATION FORMATION  
RECHERCHE PUBLIQUES

# Le corps du bulletin : le traitement brut

Le traitement brut est la base du traitement de tous les fonctionnaires et contractuels.

Nombre de points d'indice X valeur du point d'indice X quotité de travail

Valeur au 1er juillet 2023 : 4,92€ brut

Sur notre site : [la grille indiciaire](#)



ÉDUCATION FORMATION  
RECHERCHE PUBLIQUES

# Le corps du bulletin : l'indemnité de fonction

En plus du traitement indiciaire, tous les AESH perçoivent **l'indemnité de fonction**.

1 529 € brut par an (pour un temps complet).

Son montant se calcule donc au prorata et correspond à 79 € brut par mois pour un contrat à 62 % (24 h hebdo).



ÉDUCATION FORMATION  
RECHERCHE PUBLIQUES

# Le corps du bulletin : les indemnités

**Dépendent de la situation de l'agent.**

- AESH Référent
- Supplément Familial de Traitement
- Prime REP & REP+
- Prime de résidence
- Remboursement domicile-travail
- Le forfait mobilité durable



ÉDUCATION FORMATION  
RECHERCHE PUBLIQUES

# Le corps du bulletin : les indemnités

## **INDEMNITÉ AESH RÉFÉRENT**

L'attribution de l'indemnité est subordonnée à l'exercice effectif de la mission y ouvrant droit. Son montant est de 660.00 € bruts annuels.

L'indemnité est versée mensuellement.

*décret n° 2020-1287 du 23 octobre 2020*



# Le corps du bulletin : les indemnités

## SFT : Supplément familial de traitement

Pour un agent à temps partiel, la part proportionnelle, calculée sur la base du traitement brut, est donc réduite. Toutefois,

le SFT ne peut pas être inférieur au minimum versé à un agent travaillant à temps plein et ayant le même nombre d'enfants à charge.

Au 1 <sup>er</sup> juillet 2024				
Nombre d'enfant	Part fixe	Taux	Part variable	
			Montant minimum mensuel Indice <= 454	Montant maximum mensuel Indice >= 722
1	2,29 €	0 %	2,29 €	2,29 €
2	10,67 €	3 %	77,71 €	117,29 €
3	15,24 €	8 %	194,03 €	299,57 €
Par enfant en plus	4,57 €	6 %	138,66 €	217,82 €

# Le corps du bulletin : les indemnités

## Indemnité sujetion REP/REP+

Son montant varie suivant la zone et la quotité de service :

- **Pour l'indemnité REP** : 92,17 € brut par mois pour un temps plein ou 57,15 € brut par mois pour un 24 h.
- **Pour l'indemnité REP+** : 271,92 € brut par mois à temps plein (+ une part variable d'un montant annuel de 448 € max) ou 168,59 € brut par mois.



ÉDUCATION FORMATION  
RECHERCHE PUBLIQUES

# Le corps du bulletin : les indemnités

## Indemnité de résidence

Elle dépend de la commune dans laquelle se trouve son école de rattachement.

Elle est égale à un pourcentage de votre traitement indiciaire brut. Les communes de France sont classées en 3 zones. A chaque zone correspond un pourcentage du traitement indiciaire brut :

- Zone 1 : 3 %
- Zone 2 : 1 %
- Zone 3 : 0 %



ÉDUCATION FORMATION  
RECHERCHE PUBLIQUES

# Le corps du bulletin : les indemnités

## Le forfait mobilité durable :

Il doit être demandé en fin d'année civile et comporte 3 tranches (100€, 200€ ou 300€) en fonction du nombre de jours où des transports durables ont été utilisés (vélo, covoitage, train,... ).

ou

la participation à hauteur de 75% d'un abonnement aux transports entre le domicile et le lieu de travail.



ÉDUCATION FORMATION  
RECHERCHE PUBLIQUES

# Le corps du bulletin : CSG & CRDS

## **Contribution Sociale Généralisée / contribution au remboursement de la dette sociale**

La contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) sont des taxes destinées au financement de la protection sociale.

la CSG dite non déductible est intégrée au revenu imposable. La CSG déductible n'entre pas dans le calcul du revenu imposable.

## **Indemnité compensatrice CSG**

Pour compenser la perte de rémunération due à la CSG. Pour compenser cette perte de revenus consécutive à l'augmentation de la cotisation CSG, une indemnité compensatrice a été attribuée aux agents publics.



ÉDUCATION FORMATION  
RECHERCHE PUBLIQUES

# Le corps du bulletin : la PSC

**Actuellement.**

Prise en charge d'un montant de 15 €

**A partir de 2026.**

Prise en charge à 50% par l'employeur



ÉDUCATION FORMATION  
RECHERCHE PUBLIQUES

# Les décomptes de rappels

- Un **rappel** est une régularisation qui porte sur une période antérieure au mois de paye en cours. Il survient après un changement de situation ayant une incidence sur la rémunération (changement d'indice, de temps de travail, congé maladie,...).
- Le **décompte de rappel** est un feuillet indépendant du bulletin de paye et joint à celui-ci. Il apporte le détail d'une régularisation effectuée sur le mois de paye en question.

**DÉCOMPTEDERAPPEL**

A 872

MOIS DE NOVEMBRE 2020

**AFFECTATION**

GESTION POSTE 14 0019 051 9999 | LIBELLE RECTORAT DE L'ACADEMIE DE DSDEN DE | SIRET 17510430600014 17510431400018

**IDENTIFICATION**

MIN. NUMERO CLE DS | SEPTEMBRE 2020 OCTOBRE 2020

DU PERCU DU PERCU DU PERCU

**Mois concernés par la régularisation**

**Mois de paye en cours**

CE QUE J'A RÉELLEMENT PERÇU (qui se basait sur mon ancienne situation) pour le ou les mois concernés par ce rappel

DU PERCU DU PERCU DU PERCU

TRAITEMENT BRUT REPORT 1115,26 1095,59 1593,24 1565,13

**« Dû » moins « Perçu »**

TOTAL GÉNÉRAL À REPORTER

SOLDE MOIS 1115,26 1095,59 1593,24 1565,13

NOUVELLES VALEURS MODIFIÉES

NOUVELLE VALEUR ANCIENNE VALEUR NOUVELLE VALEUR ANCIENNE VALEUR NOUVELLE VALEUR ANCIENNE VALEUR

19,67 28,11

19,67 + 28,11 = 47,78€ (sept) + (oct)

**Si on a plusieurs feuillets, les sommes se reportent sur le « Total général »**

TOTAL FEUILLET TOTAL GÉNÉRAL

RÉMUNÉRATIONS PRINCIPALES € 47,78 € 47,78

PRESTATIONS FAMILIALES € €

RAPPELDU 10 09 2020 AU 31 10 2020

BULLETIN DE PAYE N° 11735

MOIS DE NOVEMBRE 2020

DU 26 NOVEMBRE 2020 AU 30 NOVEMBRE 2020

151,67 H

DDFIP

RECTORAT DE L'ACADEMIE

GESTION POSTE 14 0019 051 9999 | LIBELLE DSDEN | SIRET 17510430600014 17510431400018

IDENTIFICATION MIN. NUMERO CLE DS | 206 2 66 03 08 145 005 97 20 AESH CDI

DU PERCU DU PERCU DU PERCU

CODE ELEMENTS A PAYER A DÉDUIRE POUR INFORMATION

101000 TRAITEMENT BRUT € 1593,24  
202206 IND. COMPENSATRICE CSG € 16,22  
401110 COT SAL VIEILLESSE PLAFON € 114,35  
401210 C.S.G. NON DEDUCTIBLE € 39,08  
401310 C.S.G. DEDUCTIBLE € 110,72  
401510 C.R.D.B. € 8,14  
402110 COT SAL VIEILLESSE DEPLAF € 6,63  
403310 COTIS PATRON. ALLOC. FAMIL. € 87,01  
403510 COT PAT FNAL DEPLAFONNEZ € 8,29  
403610 COT PAT VIEILLESSE PLAF € 141,69  
403710 COT PAT VIEILLESSE DEPLAF € 31,49  
403810 COT SOLIDARITE AUTONOMIE € 4,97  
404010 COT PAT MALADIE DEPLAFON € 215,44  
501010 COT SAL IRCAUTEC TR.A € 46,40  
501110 COT PAT IRCAUTEC TR.A € 69,60  
554500 COT PAT VST MOBILITE € 9,94

011100 NET A PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU € 1331,92  
558000 IMPÔT SUR LE REVENU PRÉLEVÉ À LA SOURCE (TAUX PERSONNALISÉ 0,00%) € 0,00

RAPPELS VOIR DÉCOMPTÉ RAPPEL SUR REMUN. PRINC. € 47,78

2 66 03 08 145 005 97 2125,67 1637,24 323,32 € 568,43

COUT TOTAL EMPLOYEUR NET À PAYER 1 331,92 €

BASESIS DE L'ANNEE BASESIS DU MOIS

17 470,74 1 657,24

MONTANT IMPÔTABLE DE L'ANNEE MONTANT IMPÔTABLE DU MOIS

14 539,04 1 379,14

COMPTABLE ASSIGNATAIRE DDFIP 051

MIS EN PAIEMENT LE 26 NOVEMBRE 2020

VIRE AU COMPTE N° FR76 1020 6000 0198 7343 7339 723

AGRIFRPP802

20-DOC



ÉDUCATION FORMATION  
RECHERCHE PUBLIQUES

## Où trouver de l'info :

- Sur votre site local CFDT Education Formation Recherches Publiques
- Sur le groupe FB AESH



ÉDUCATION FORMATION  
RECHERCHE PUBLIQUES

# Nos revendications

**Il est grand temps de :**

- considérer l'ensemble du métier d'AESH,
- reconnaître les missions et les compétences professionnelles,
- reconnaître les parcours professionnels,
- déterminer une juste rémunération,
- renforcer la part de la formation,
- remettre en discussion le temps de travail.

**Pour tout cela il faut proposer un statut de catégorie B pour les personnels AESH.**